

**VILLE DE SCHEFFERVILLE
ORDONNANCE 2019-12-97**

OBJET : PROJET « PIQM » NO. 512004 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE RELIÉ AU REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES : MODALITÉS D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES

ATTENDU QU'en vertu de *l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43)*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QU'en vertu de *la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

ATTENDU QUE la ville procédera à un appel d'offres public de services professionnels portant le numéro 1904-EU-ING-EAUX USÉES ayant pour objet la conception et la surveillance des travaux pour le remplacement du système de traitement des eaux usées; à Schefferville;

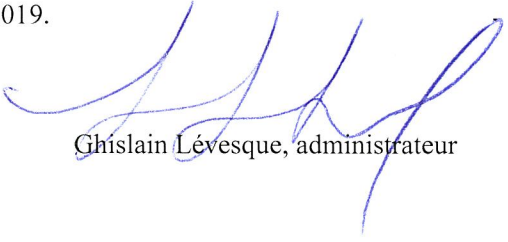
ATTENDU QUE des modalités d'évaluation des offres de services, incluant des critères d'évaluation et de sélection doivent être établies et faire partie des documents d'appel d'offres préparés par le gérant de projet Monsieur Denis Blouin, ing;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de *l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)* :

- Accepte les modalités d'évaluation des offres, incluant les critères d'évaluation et de sélection tel que présentées dans les documents d'appel d'offres portant le numéro 1904-EU-ING-EAUX USÉES daté de novembre 2019;
- Les dites modalités faisant partie intégrante à la présente ordonnance.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 12 décembre 2019.


Ghislain Lévesque, administrateur